



Arnaque au faux chèque de banque

Par **FredericP**, le **18/03/2015** à **22:58**

Bonjour,

un membre de ma famille vient, avec certes un peu de naïveté, de se faire arnaquer de 10000 euros sur le net.

Il a voulu souscrire un prêt de 5000 euros sur le site www.xxxxxx. Après acceptation, il reçoit un chèque de banque de 15000 euros (!) et on lui demande de l'encaisser et de virer 10000 euros sur un compte destinés à d'autres personnes souhaitant faire un prêt...

Il encaisse le chèque, fait le virement, et évidemment 3 jours plus tard, le chèque est rejeté et il se retrouve à découvert de 10000...

Outre son erreur, il y a escroquerie au faux chèque de banque : peut-il

- se faire rembourser la somme par une assurance quelconque?
- se faire rembourser par sa banque?
- se retourner contre sa banque qui a encaissé un peu rapidement ce chèque de banque?

D'une manière générale : quels recours a-t-il?

Je précise qu'il n'a jamais vu de visu son interlocuteur, seulement par téléphone.

Je suis preneur de toutes les suggestions, merci d'avance.

FP

Par **mpmp93**, le **24/03/2015** à **20:38**

Bonsoir,

J'ai un cas similaire au votre....

Ici c'est un chèque de 22000€ qui a été envoyé.

Cdlt

Par **mpmp93**, le **25/03/2015** à **15:43**

Bonjour,

Sauf erreur, le contributeur avait bien mentionné le site web: xxxxxx.fr. Je vois que le nom du site a été masqué. Après enquête, il s'avère que c'est bien un site qui escroque des victimes en proposant des prêts.

Ils envoient des chèques (volés) d'un montant très supérieur au prêt accordé et demandent le virement d'une partie sur de comptes ou par mandat cash...

Pour répondre à FredericP, le membre de sa famille ne peut réclamer un remboursement via une assurance...

IL aurait du attendre le délai de levée de réserve (je connais plus le terme exact). Si c'était un "chèque de banque", il devait téléphoner à la banque émettrice de ce chèque pour avoir confirmation de la validité de ce chèque.

Si le membre de sa famille a son compte dans le rouge:

- faire un dépôt de plainte (si ça n'a pas été fait)
- voir une association de défense de consommateurs
- ou consulter un avocat
- attendre que la banque l'assigne en justice...

Dans l'intervalle, si son salaire se retrouve bloqué, trouver une entente avec son employeur pour qu'il puisse encaisser son salaire sans passer par le compte de sa banque actuelle...

Cordialement

Par **nicolas marie laurence**, le **28/10/2017 à 16:08**

Je vous conseille de changer de compte et banque et voir un avocat pour être remboursé par votre ancienne banque pour non respect des obligations d'un banquier face à une anomalie intellectuelle d'un chèque anormalement élevé

Par **youris**, le **28/10/2017 à 17:04**

nicolas marie laurence,

pouvez donner des exemples où la banque a remboursé son client suite à un chèque de banque sans provision ?

Dans les conventions de banque particuliers, il est, en principe, mentionné, que la banque peut débiter le compte du client en cas de retour du chèque impayé, le client pouvant exercer un recours contre l'émetteur du chèque.

pour que la banque, il faudra prouver qu'elle a commis une négligence.

salutations

Par **nicolas marie laurence**, le **28/10/2017 à 20:15**

un chèque sans provision il rembourse pas non il faut se retourner contre l'émetteur pour les escroqueries par manque de vigilance et donc de négligences c'est possible
salutation

Par **youris**, le **28/10/2017 à 20:32**

votre message donne l'impression qu'il n'y a qu'à demander pour être remboursé par la banque sans oublier le coût d'un avocat.

Par **nicolas marie laurence**, le **28/10/2017** à **22:50**

Je me suis renseignée mais ça dépend des cas il faut être assuré par la protection juridique sinon c trop de frais pour ceux qui tente un remboursement sinon y a la civi

Par **Visiteur**, le **29/10/2017** à **11:53**

Bjr,

Qu'est ce qu'un "manque de négligence" ?

Avant que la Civi intervienne, connaissez vous les délais et conditions ?

Par **nicolas marie laurence**, le **29/10/2017** à **12:46**

Bonjour je disais par manque de vigilance car le banquier doit vérifier les chèques et c souvent négligé pour la civi il faut s adresser au tribunal et faire un dossier si le coupable n est pas solvable ou retrouve pour les delais il faut leur demander directement